L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.

No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien .... $12 } payable d'avance
Do. trois fois par semaine. $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:

JEUDI MATIN, 20 JANVIER 1842.

POUR GOUVERNEUR :

HENRY JOHNSON.

MARINE A VAPEUR.—Depuis l'époque où les premières traversées du Sirius et du Great Western ont prouvé la possibilité de franchir l'Océan à l'aide de la vapeur, la Grande-Bretagne a fait d'immenses efforts pour établir sur tous les points du monde des lignes de steamers qui doivent dans un avenir fort prochain, si l'on n'y fait attention, lui assurer un avantage immense sur toutes les nations maritimes du globe. Elle marche à la conquête du monopole des transports des dépêches et de ce point à l'envahissement successif du commerce d'exportation, il n'y a pas loin. Nous n'avons pas besoin de rappeler le nombre de navires à vapeur qu'elle a lancés dans les mers des Indes. ceci ne nous intéresse pas directement; mais qu'on voie ce qui se passe autour de nous: A peine les steamers de New York étaient-ils en activité que déjà le gouvernement anglais prêtait une aide puissante à ceux qui mettent en communication directe Liverpool, Halifax et Boston. Si la ligne de New-York est à peu près désorganisée aujourd'hui, c'est qu'elle ne présente pas à ce gouvernement une utilité réelle; il est directement intéressé au maintien de la ligne de Boston, soyez sûr qu'il l'a maintiendra, dût-il faire pour arriver à ce but des sacrifices réels. Mais cette dernière ligne, toute importante qu'elle est, ne saurait entrer en comparaison avec celle qui s'organise en ce moment: nous voulons parler de celle des Indes Occidentales, dont le premier navire arrivera sans doute à la Balise aujourd'hui même. Elle doit embrasser d'abord toute la circonférence du Golfe du Mexique et ne tardera certainement pas à s'étendre sur toutes les côtes de l'Amérique. Déjà maîtresse du transport des dépêches dans le Nord, l'Angleterre va le devenir également dans le Sud. Parmi nous comme parmi nos frères du Nord, elle enlèvera ainsi à nos paquebots une portion notable des importations et des exportations.

N'est-il pas temps de nous préoccuper un peu de ces progrès si rapides et si constans? Nos bâtimens à voiles se sont toujours distingués par l'excellence de leur construction, la rapidité de leurs traversées, l'activité, l'audace et l'intelligence de leur capitaine; mais malgré leur incontestable supériorité, il leur est impossible de lutter contre la vapeur, et si nous n'y mettons ordre, notre marine marchande souffrira bientôt de la redoutable concurrence qu'on lui prépare; peut-être même finirait-elle par y succomber. Qu'on y songe sérieusement! Ce résultat serait d'autant plus déplorable que rien ne nous empêche de nous maintenir au niveau de la reine des mers. Nous avons déjà prouvé sur nos lacs et sur nos rivières que nous entendions et la construction et la manœuvre des bâtimens à vapeur: sous ce rapport aucune nation ne saurait se comparer à nous. Qui donc nous empêche de tenter sur l'Océan une lutte où nous avons de grandes chances de succès? Peuple jeune, actif, audacieux, nous laisserons-nous battre par un peuple vieux et presque usé? Nos armateurs ne doivent-ils pas faire tous leurs efforts pour maintenir la réputation qu'ils ont acquise? Ne peuvent-ils pas construire des navires à vapeur qui soient, toute proportion gardée, au niveau de leurs bâtimens à voiles? Ce n'est qu'à ce prix qu'ils pourront conserver l'immense commerce extérieur qu'ils font déjà; ce n'est qu'à ce prix qu'ils soutiendront sans encombre la concurrence des armateurs anglais.

La question, prise à ce point de vue, est déjà fort sérieuse; mais elle l'est plus encore lorsqu'on la considère sous un autre rapport. Les navires à vapeur que l'Angleterre lance sur l'Océan dans un but purement commercial en apparence, n'ont-ils pas encore une autre destination que celle qu'on leur attribue? Le plupart d'entre eux sont construits de manière à pouvoir se transformer au besoin en navires de guerre. Dans le marché que le gouvernement anglais a passé pour le transport des dépêches aux Indes Occidentales, il est expressément stipulé que "la compagnie fera construire des navires à vapeur bons, solides, marchant bien, et en nombre suffisant pour le service (quatorze au moins); ces navires seront en outre d'une force assez grande pour pouvoir porter des canons de plus gros calibre dont on se sert en ce moment à bord des navires de guerre à vapeur de Sa Majesté Britannique." Ce sont les termes mêmes du contrat, qui exige en outre que ces nouveaux steamers soient équipés tout à fait à la façon des bâtimens de guerre. Certes, en lisant de pareilles clauses, on ne peut pas se dissimuler qu'ils aient un autre but que de transporter simplement des lettres et des journaux aux Indes Occidentales: et ce but, n'est-il pas, pour le gouvernement anglais, d'avoir à peu de distance de nos côtes une flotte d'observation qui se transformerait à l'occasion en flotte active? Cette supposition est plus que plausible; et rester inactifs, lorsque tant de motifs nous poussent à prendre des précautions, ce serait se rendre coupable de la négligence la plus blâmable, ce serait manquer aux devoirs que nous imposent le patriotisme et l'intérêt de notre conservation.

Il faut donc que les citoyens travaillent activement à conserver leur supériorité commerciale, il faut que le gouvernement prenne de promptes mesures pour garantir la sûreté du pays. Ce dernier y a déjà songé, mais les moyens qu'il a proposés, quelle que soit d'ailleurs leur valeur intrinsèque, ne nous donnent pas ce que nous demandons, c'est à dire une marine à vapeur. C'est là, si nous ne nous trompons, le point le plus capital. On a contesté, nous le savons, l'aptitude des navires à vapeur pour la guerre maritime; assurément ils ne peuvent pas prétendre à faire le même service que les grands bâtimens à voile; mais assurément ils nous peuvent garantir d'agression, ils seraient plus redoutables et plus efficaces de destruction; nul n'en saurait douter. Le rapport du secrétaire de la marine a fort bien fait ressortir ce fait. Et, comme il l'a dit, s'il survenait une guerre, comment serions-nous préparés à résister aux navires à vapeur qui pénétreraient avec la rapidité et l'audace des serpents dans nos deux les plus basses et porteraient le ravage au cœur même du pays?

Qu'y a-t-il donc à faire? Avoir dans notre marine fédérale un grand nombre de steamers, la chose n'est pas possible; la construction en est trop dispendieuse; il serait presque impossible en temps de paix de leur donner une destination utile; il faudrait les laisser pourrir sur des chantiers ou dans nos ports jusqu'au moment où la guerre les réclamerait. Ce serait-là le fait en convenir, un système détestable et ruineux. N'en est-il un autre qui offrirait plus d'avantages et ne demanderait que de fort légers sacrifices à la nation. L'Angleterre elle-même nous l'a indiqué. Que le gouvernement s'associe aux efforts de l'industrie particulière; qu'il accorde à la construction des navires à vapeur une certaine prime, à la condition que ces navires seront construits de manière à pouvoir se transformer sur le champ en vaisseaux de guerre; qu'il exige en outre, pour prix de l'appui qu'il accorde, que le commandement en soit confié à des officiers de la marine fédérale et qu'un certain nombre d'élèves de marine soient reçus à bord; enfin qu'il s'engage, en cas de guerre, à prendre ces navires pour le service public, en en remboursant la valeur à leurs propriétaires. Ainsi seraient ménagés tout à la fois les intérêts commerciaux et les intérêts politiques du pays; nos entrepreneurs d'ailleurs n'hésiteraient pas assurément à se lancer dans la construction des navires à vapeur, du moment où l'aide du gouvernement les y encourage. Or, et l'industrie particulière procède on le sait, avec bien plus d'économie qu'on ne le fait dans les chantiers du gouvernement. Nos marins s'accoutumeraient à la manœuvre des bâtimens à vapeur, ce qu'ils ne peuvent faire avec le petit nombre de ceux qui entrent actuellement dans le service régulier. Enfin, nous aurions, et c'est là ce dont nous avons besoin, une flotte de navires à vapeur, dont l'entretien ne coûterait presque rien et qui serait prête à agir au premier signal.

Ce plan ou un autre du même genre présenterait d'incontestables avantages que des objections nous paraissent presque impossibles. Le rang qu'occupent aujourd'hui les Etats-Unis, les préparatifs que se poursuivent de l'autre côté des mers et qui semblent être faits surtout dans la prévoyance d'une collision avec notre pays, la certitude que la vapeur doit jouer à l'avenir un grand rôle dans toutes les guerres maritimes, enfin, comme nous l'avons dit déjà, l'intérêt de notre commerce, l'intérêt de notre liberté, l'intérêt de notre conservation, tout nous fait une loi de nous créer une marine à vapeur. Espérons que le Congrès, lorsqu'il prendra en considération les idées qui lui ont été soumises par le secrétaire de la marine, s'occupera sérieusement de la question au point de vue où nous avons envisagé de la présenter.

COUR CRIMINELLE.

Affaire Coisson.

Cette affaire qui avait excité tant de curiosité dans le public, s'est terminée hier soir après deux jours de débats fort orageux. A la première séance, tous les témoignages ont été entendus de part et d'autre: dans le cours de l'examen des témoins, plusieurs questions incidentes ont été soulevées et ont donné lieu à des discussions opiniâtres. Les plaidoiries ont été ajournées à la seconde séance. L'avocat de district, M. Collins, a fait l'exposé de l'accusation. La défense a été ouverte par M. Buisson qui a parlé avec beaucoup de conviction. M. Ogden lui a succédé, et s'est efforcé surtout de faire ressortir les vices de forme qu'entachaient l'acte d'accusation. Cet habile avocat a déblayé en quelque sorte le chemin, a dégagé la discussion de tous les points douteux en y introduisant les lumières de nombreux commentateurs, afin de permettre au dernier défenseur d'y entrer plus librement et de frapper le grand coup. M. Soulé a accompli cette tâche avec toute l'éloquence de ses plus beaux jours. Il s'y est montré surtout grand tacticien. L'avocat de district a repris l'accusation et a répliqué avec talent aux trois défenseurs. L'avocat-général, M. Roselius a ensuite vigoureusement le système de défense de l'accusé. Ce réquisitoire à fait une grande impression. Mais, nonobstant les effets de l'accusation, le jury n'est demeuré que quelques minutes en délibération, et est rentré dans la salle d'audience avec un verdict de non culpabilité.

M. Nagel.—Le concert d'adieu de M. Nagel a lieu demain soir; il offrira un attrait tout particulier, puisque, indépendamment du bénéficiaire, nous entendrons Mlle. Calvé, Mme. Bamberger, MM. Nourrit et Bernadet dans quelques-uns des morceaux qu'ils exécutent le mieux. Nous ne connaissons pas encore les détails du programme, mais nous sommes convaincus qu'ils seront de nature à piquer la curiosité et à satisfaire les exigences des *dilettanti* les plus difficiles.

Galerie de Beaux Arts.—L'exposition de tableaux, ouverte à l'Arcade de la rue du Camp, mérite d'attirer l'attention publique, depuis surtout qu'elle s'est enrichie de plusieurs peintures qui appartiennent à quelques-uns de nos concitoyens. Ces peintures sont pour la plupart de maîtres estimés et justement célèbres: nous en parlerons plus en détail dans une prochaine occasion.

Matinée Musicale.—M. Fourmestreau, premier hautbois du théâtre d'Orléans, annonce pour dimanche prochain, une matinée musicale, dans laquelle il sera secondée par tous les artistes du théâtre d'Orléans. C'est peut-être une bonne idée que de renouveler aujourd'hui une tentative faite, il y a quelques années sans grand succès par des musiciens fort distingués. Depuis lors en effet le goût musical s'est développé parmi nous, et les derniers-venus ont en leur faveur des chances de plus que leurs devanciers. Nous souhaitons une complète réussite aux matinées musicales de M. Fourmestreau, et nous voudrions pouvoir y contribuer en quelque chose; nous les suivrons avec intérêt et nous donnerons à leur appréciation quelque place dans nos colonnes.

Théatre d'Orléans.—Ce soir la première représentation de Fabio-le-novice, drame fort remarquable dit-on, d'un homme habitué aux succès de la scène, M. Charles Lafont. Dans ce tems de *dilettantisme*, une œuvre théâtrale sans musique a peu de chances pour attirer une grande foule; espérons cependant que *Fabio* fera exception. Il est digne, nous le croyons, de toute la faveur du public.

Théatre Américain.—Pendant que le *Temple* s'émeut aux chants délicieux de la *Sonnambula*, son malin rival de la rue Poydras s'amuse à donner une burlesque parodie de cet opéra: *Le Coureur sur les Toits*; et la foule court y rire avec un empressement égal à celui qu'elle met à aller applaudir les Séguin.

Théatre St. Charles.—Le succès des chanteurs de ce théâtre ne diminue pas: la cinquième représentation de *Norma* qui a eu lieu mardi soir, a attiré comme les premières une foule nombreuse; et les applaudissemens ont été aussi vifs qu'au début. Ce succès, si soutenu, si réel nous ferait presque croire que nous avons été trop sobres d'éloges dans le compte rendu que nous vons consacré à la quatrième représentation du bel opéra de Bellini. Dans tous les cas il prouve que nous n'avons pas eu pour Mesdames Séguin et Richardson la galanterie parfaite que leur montre le public à chacune de leurs apparitions.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

SENAT.

Séance du mardi, 18 janvier.

Le secrétaire annonce au Sénat qu'il transmet à la Chambre plusieurs bills adoptés.

M. Downs, au nom du comité de finances, présente un rapport, d'après lequel il parait qu'à l'exception des banques de l'Etat et de Carrollton, toutes ont répondu aux questions adressées. La proposition d'émettre des certificats de dépôt, faite par la banque de Cité, a été rejetée par les banques de la Louisiane et des Citoyens. Les autres institutions n'ont point agi sur cette question, ou l'ont déposée sur leur bureau jusqu'à nouvel ordre.

Le rapport et les documens sont envoyés à l'impression.

M. Sparrow, au nom du comité auquel a été renvoyé le bill pour prévenir la violation de la loi par les banques, présente un bill pour empêcher les banques d'émettre d'autres billets que des billets payables sur demande. L'honorable sénateur déclare que d'après les renseignements que le comité s'est procurés, il a pu acquérir la certitude qu'une banque avait émis des valeurs non remboursables, si ce n'est par un nouveau crédit inscrit sur le livret du porteur. Afin de protéger les intérêts du public et pour faire droit aux objections qu'il avait contre le bill primitif, le comité a cru devoir y substituer celui qu'il soumet au Sénat.

M. Sparrow demande que l'action du règlement soit suspendue et que le bill subisse sa seconde lecture.

M. Downs propose le rejet du bill, et l'adoption du projet de loi primitif. Il soutient sa motion par un discours plein de chaleur, dans lequel il compare les deux projets de loi, en faisant ressortir les vices dont est entaché celui du comité. Un des principaux objets de la législateur doit être, dans ce cas, de forcer la direction de la banque qui a pris l'initiative à revenir sur ses pas et à faire rentrer les valeurs qu'elle a émises en circulation.

M. Sparrow défend le bill du comité, dont il est le rapporteur. Ce n'est pas sans quelque défiance d'eux-mêmes que les membres de ce comité ont rempli leur tâche; car ils ne possédaient pas tous les renseignemens nécessaires. L'examen attentif du projet de loi leur avait démontré qu'il devait réellement avoir un effet rétroactif, et dans cette conviction, ils n'avaient pu l'adopter. Le bill que le comité venait de soumettre par sa voix, leur avait paru remplir toutes les exigences du moment.

M. Hoa dit qu'il secondera la motion du Sénateur de Ouachita pour donner la préférence au bill primitif. Le projet présenté par le comité est défectueux sous plusieurs rapports. Quelques-unes des clauses sont fort judicieuses, mais elles ne sont pas assez efficaces pour apporter un remède au mal. Si les dispositions du bill primitif n'étaient pas indispensables, celui du comité aurait son approbation. Mais il n'y a rien d'inconstitutionnel à demander aux directeurs qui ont autorisé l'émission de certificats de dépôt de les retirer de la circulation, ni à les punir s'ils s'y refusent. C'est une violation de la loi que de les avoir émis, et s'ils persistent, ils encourent volontairement la pénalité décrétée par la loi.

Il est au pouvoir de tout directeur de banque de demander la reconsidération de la mesure adoptée par la direction et d'inscrire son vote contre. S'il ne le fait pas, il sanctionne le délit prévu par la loi, et se rend passible de la pénalité. Dans le bill du comité, la clause qui rend les banques inhabiles à poursuivre lui parait d'une application douteuse. Dans l'absence de toute peine contre l'émission des certificats, une banque insolvable pourrait éluder la loi, en émettant ces valeurs sous une date antérieure; retirer ainsi ses billets de la circulation, et les remplacer par de véritables chiffons qu'on ne pourrait le forcer à rembourser.

C'est pour prévenir ce résultat, et sauver les banques solvables de la ruine où pourraient les entraîner celles qui ne le sont pas, qu'il faut exiger le retrait de ces obligations sans valeur réelle. De quel effet serait contre ce mal le remède offert par le bill du comité? En étant aux banques la faculté de poursuivre, ce projet conservera-t-il la circulation payable sur demande et les droits que possède tout détenteur d'en exiger le remboursement en espèce? Une liquidation générale s'en suivra, et nous n'aurons aucun moyen de faire exécuter la loi de punir les coupables. Le bill primitif ne décrète aucun châtiment pour ce qui a été fait, mais contre ce qui sera fait en violation de la loi. Il s'adresse au futur, laissant de côté le présent.

Telles sont mes vues, poursuit l'orateur, sur les deux bills. Je connais assez, la sagacité des hommes à qui nous avons affaire pour ne pas leur laisser le prétexte le plus frivole. Ce ne serait pour eux qu'une chose bien facile de vous dire. Voyez nos certificats, quelle en est la date? Votre loi ne leur est-elle pas postérieure? Pouvez-vous nous demander compte d'un acte qu'elle ne pouvait avoir prévu, ni punir."

Après une discussion assez vive à laquelle prennent part MM. Sparrow, Hoa, et Downs, la question soumise au Sénat est décidée par le rejet du bill du comité, à une majorité de 9 voix contre 3.

Sur motion, le Sénat s'occupe du bill primitif et l'adopte avec quelques amendemens. L'action du règlement étant suspendue, le bill subit une dernière lecture et passe.

Sur motion de M. Downs, le secrétaire transmet le bill à la Chambre.

M. Armant, au nom du comité auquel avait été renvoyé le bill relatif à l'arsenal de Donaldsonville, présente le bill même comme rapport.

M. Bossier notifie son intention de proposer une section additionnelle.

M. Armant prie le sénateur de Natchitoches de s'abstenir d'attacher aucune section à ce bill, ce qui aurait pour effet d'en retarder l'adoption. Transmis de la Chambre, par une forte majorité, ce bill se recommande à l'attention du Sénat par le sujet important dont il dispose.

M. Downs déclare qu'il se croit obligé de voter contre ce bill. La paroisse Ascension a reçu de l'Etat des canons, et maintenant elle demande un arsenal pour les mettre à couvert. Il semblerait juste de doter les autres paroisses du même avantage de leur donner l'artillerie, avant de bâtir un arsenal à Donaldsonville.

M. Waggaman est en faveur du bill; il pense que la demande est juste; elle est dans l'intérêt de tout le premier district congressionnel.

M. Hoa ne peut pas voter en faveur de cette allocation. Le Sénat doit prendre connaissance d'un projet pour le paiement de la dette actuelle de l'Etat, et avant de sanctionner de nouvelles dépenses, il serait à propos de s'assurer comment on pourra les payer. L'Etat est dans la position d'un homme dont les dépenses excèdent les revenus; il faut qu'il sache les réduire, au niveau de ses ressources. Sans doute, l'arsenal serait d'une grande utilité, mais dans les circonstances actuelles, il ne saurait en sanctionner la construction.

La question est décidée contre l'adoption du bill.

Sur motion de M. Sparrow, le Sénat adopte un bill pour conférer certains pouvoirs aux juges des paroisses de Madison et Carroll.

Sur motion de M. Downs, le Sénat adopte une résolution pour demander au trésorier des renseignemens sur les frais occasionnés par l'entretien des criminels et les poursuites pour leur condamnation.

Sur motion de M. Hoa, le Sénat siège à huis-clos, et les portes étant rouvertes, s'ajourne au lendemain.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Mercredi, 19 janvier 1842.

M. Conrad (de la N. O.) présente un mémoire signé de plusieurs citoyens de la Nouvelle-Orléans, demandant à la législature une pension en faveur de M. Powell, lequel est référé au comité sur les réclamations.

M. Masse, au nom du comité judiciaire, présente un acte pour amender l'article 3333 du Code Civil. Le bill est lu trois fois et est adopté.

M. Rogers, après dispense, introduit un bill relatif aux jurys de police et à divers shérifs de la paroisse d'Orléans.

M. Hunt, après dispense, introduit un bill concernant les témoignages à être admis dans les affaires de libelle. On en lit le titre.

La Chambre reconsidère le bill pour incorporer le village de Bayou Sarah et en adopte les sections restantes.

M. Farmer, après dispense, introduit un bill pour amender la 6me section de l'acte concernant l'établissement de la paroisse de l'Union. Le bill passe après avoir été lu trois fois.

La Chambre après dispensation des règlemens s'occupe du bill du Sénat concernant les mesures à adopter pour empêcher désormais que les banques ne violent impunément les lois. Ce bill est adopté et passe avec quelques amendemens.

Ordre du jour.

La Chambre reconsidère la 10ème section et l'amendement qui sont déposés sur le bureau sujets à l'appel de la Chambre.

Une motion pour renvoyer le bill à un comité particulier de cinq membres est perdue.

M. Ratliff propose de déposer sur le bureau le bill de la Chambre, sujet à l'appel. La motion n'est pas adoptée.

La Chambre s'occupe en conséquence du bill, et en adopte plusieurs sections avec de légers amendemens. Les 18me et 21me sections donnent lieu à quelques débats, et sont enfin déposées sur le bureau, sujettes à l'appel de la Chambre.

La Chambre s'ajourne.

INTERIEUR.

Nous devons à l'obligeance de MM. les officiers du steamer Belle of the West des journaux de Louisville et de Cincinnati. Nous en extrayons à la hâte tout ce qui est relatif aux troubles qui ont agité ces deux cités.

Nous lisons dans l'*Enquirer* de Cincinnati, du 12 du courant:

"Fin des troubles.—Après avoir forcé les portes de la maison Lougee et avoir commis les plus grands désordres dans cet établissement, la foule s'est écoulée peu à peu et au coucher du soleil on n'apercevait plus que quelques enfans devant la maison. La soirée et la nuit ont été très calmes.

"Une assemblée des citoyens a eu lieu le soir à Collège Hall, mais nous n'avons pas eu connaissance de ce qu'on y a résolu. Le conseil a voté une somme de 2500 pour défrayer la police.

La Banque des Mechanics and Traders a continué ses payements pendant toute la journée, et à la fermeture de ses portes elle a donné avis qu'elle serait ouverte le lendemain matin à neuf heures."

La Gazette de Cincinnati du 12 ajoute que dix hommes appartenant au City Guards commandés par le capitaine Mitchell, ayant été assaillis par la populace, firent feu sur elle et blessèrent deux personnes.

Comme nous l'annoncions hier, les troubles de Cincinnati ont trouvé écho à Louisville, car voici ce que nous apprend à ce sujet, le Louisville journal du 13:

"Hier matin, de bonne heure, aussitôt la réception de la nouvelle des désordres de Cincinnati, le peuple s'est porté en masse devant le bureau de MM. Lougee et Moore où les billets connus sous le nom de billets de la Savings Bank de Louisville étaient payables. Moore ayant été prévenu à temps de la manière peu agréable avec laquelle on avait traité son associé à Cincinnati, jugea prudent de ne pas se montrer. Les portes du bureau furent brisées, la foule entra alors, bouleversa quelques papiers, mais elle se retira presqu'immédiatement sur la sommation qui lui en fut faite par le Marshal. Moore avait dans la matinée, remis une forte somme d'argent qu'il avait reçue en dépôt de différentes personnes."

Nous apprenons qu'un des émeutiers a été arrêté et mis en prison.

[*Louisville Advertiser du 13.*]

Ainsi qu'il arrive habituellement en pareille circonstance, les voleurs ont profité de ces désordres pour exercer leur industrie. Les journaux disent que plusieurs individus ont été volés. On cite une personne à laquelle on a pris le porte-feuille contenant une somme de $150 en *bons* billets.

Expédition de Santa-Fé.—Nous apprenons que Mr. D. K. McRae, arrivé à la Nouvelle-Orléans depuis deux jours, se rend à Mexico avec des dépêches du président Tyler au ministre américain de cette ville. Ces dépêches enjoignent à M. Ellis, notre ambassadeur, de requérir péremptoirement la mise en liberté de tous les citoyens américains engagés dans l'expédition de Santa-Fé.

MM. Cooper, Colquit et Black, les candidats locofocos pour représenter la Georgie au Congrès des Etats-Unis, ont été élus par une majorité d'au-delà de 3000 voix.

Biddle et Cie.—M. Montgomery vient d'intenter une action en justice à Biddle & Cie., avec toutes les formalités voulues par la loi, et sous la direction de l'avocat-général.

Les goëlettes de guerre mexicaines.—Ces goëlettes momentanément séquestrées, seront probablement rendues aux propriétaires, car bien qu'elles aient été construites par ordre et pour le service du gouvernement mexicain, néanmoins la balance due sur le prix fixé entre les constructeurs et les acheteurs, n'a pas encore été payée, ce qui laisse aux premiers le droit de propriété, collecteur du port de New-York, qui a opéré la saisie provisoire, n'est pas d'ailleurs d'opinion que la loi prohibitive du 20 avril 1818 puisse s'appliquer au cas présent. Pour que la saisie de ces goëlettes fût légale, il faudrait, d'après la loi ci-dessus que les propriétaires ou les constructeurs de ces goëlettes les eussent armées et approvisionnées dans l'intention de s'en servir eux-mêmes contre une puissance amie.

Pont sur l'Ohio.—Un célèbre ingénieur, M. S. Lathrop, a proposé dernièrement aux autorités de Pittsburg, de construire un pont sur l'Ohio, en face même de cette ville. Le pont serait assez élevé pour permettre aux Steamboats de passer dessous, même pendant les plus fortes crues.

Le major Wilcox, du 5me. régiment d'infanterie des Etats-Unis, est mort à Pilatka, dans la Floride Orientale, le 3 du mois au matin.

Incendies a Boston.—Dans le courant de l'année 1841, la cloche d'alarme a réuni les pompiers de Boston 136 fois. On ne s'est servi des pompes que 16 fois, et 34 incendies ont été éteints sans l'aide des pompes. Le montant des propriétés incendiées s'est élevé à $39,000, dont $27,000 étaient couvertes par les assurances.

Mariage.—La fille du président Tyler est sur le point d'épouser un jeune avocat de Richmond.

Delaware.—C'est peut-être le seul Etat qui n'ait pas de dette publique.

Rhode Island.—Les citoyens de Rhode Island ont adopté une nouvelle constitution.

EXTERIEUR.

EUROPE.

Le premier navire à vapeur de la ligne des Indes Occidentales, le *Forth*, sera sans doute à la Balise dans la journée. Le général Hamilton qui a fait la traversée à bord de ce navire, est arrivé hier dans notre port par l'Alabama; et nous devons à son obligeance les quelques détails qui suivent:

Le *Forth*, capitaine R. J. Fayer, est entré le 12 courant à la Havane; il a dû en repartir dimanche dernier, et probablement à l'heure qu'il est, il est déjà près de la passe Sud-Ouest. La traversée du *Forth* aura été un peu plus longue qu'on ne le pensait; il aura mis trente jours pour venir de l'île Wight à la Balise, en y comprenant les tems d'arrêt. Cela tient à une circonstance particulière: le capitaine Fayer a jugé à propos de toucher à St. Thomas pour prendre un supplément de charbon, au lieu de se rendre directement à Nassau. Le *Forth* est un excellent navire et marche admirablement bien; il a fait terme moyen 243 milles en vingt quatre heures.

ANGLETERRE.—Le général Hamilton nous annonce qu'à son départ de Liverpool une forte tendance à la baisse se faisait sentir sur le marché, et que du coton de la Nouvelle-Orléans, dernière récolte, s'était vendu à 5 d. environ. On disait que l'un des plus forts détenteurs devait jeter son stock sur le marché, dans la semaine qui suivrait le départ du *Forth*, et l'on s'attendait à une baisse plus sérieuse encore. Le coton des Indes Orientales a subi aussi une grande dépréciation: dans plusieurs cas la cargaison entière n'a guères fait que couvrir le frêt et les dépenses. Les pertes sur le sucre ont été également considérables, et le tabac n'avait pas meilleure chance, disait-on.

Il ne se faisait point d'affaires sur les sécurités américaines. Le 15 décembre, les Bons sterling 5 pour cent de la Pennsylvanie étaient offerts à 55 et l'on assurait qu'on pouvait les avoir pour 50.

La détresse de la classe ouvrière allait toujours croissant, surtout dans les districts manufacturiers. Du 1er novembre au 16 décembre, il a plu dans ce pays presque sans interruption, ce qui a considérablement fait souffrir les récoltes de l'arrière saison; celle des pommes de terre en Irlande a été si fort endommagée que l'on redoute la famine dans plusieurs comtés.

La perte causée à l'Echiquier par les fraudes de Beaumont Smith et des associés, est beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait annoncée. Elle s'élèvera suivant quelques personnes, bien au delà de trois millions sterling.

Un grand nombre de faillites avaient eu lieu, et le marché monétaire était dans le plus triste état. L'effervescence causée par la question des lois sur les céréales, allait toujours croissant; mais on comptait beaucoup pour éviter les dangers d'une crise sur la modération et l'habileté de Sir Robert Peel.

Les dispositions du nouveau ministère envers le Texas, sont aussi favorables que celles du cabinet Melbourne, et le général Hamilton, qui représente cette jeune république à la Cour de St. James, a signé, la veille même de son départ de Londres, avec Lord Aberdeen, ministre des affaires étrangères, un protocole qui renferme l'expression des sentimens les plus bienveillans. Le général Hamilton retourne en toute hâte au Texas, afin d'obtenir de son gouvernement la ratification de quelques conventions internationales et financières qu'il a conclues en Europe, et s'il obtient cette ratification, il retournera à son poste au printems prochain.

Indépendamment des renseignemens qui précèdent, le général Hamilton nous a remis quelques journaux anglais dont on trouvera ci-dessous quelques extraits.

Steamers des Indes Occidentales—On lit dans le Globe du 13 décembre: "La ville de Southampton présente un aspect animé qui ne lui est pas habituel à cette époque de l'année. Quatre des magnifiques steamers qui doivent faire les traversées des Indes Occidentales sont en ce moment dans ce port. Les directeurs de la compagnie qui a l'honneur d'avoir achevé cette grande entreprise, ont résolu de faire partir cette semaine même de Southampton pour leurs stations respectives ces quatre beaux navires, afin d'assurer la régularité et la promptitude du service. Le Forth est le premier qui partira: il touchera à Nassau, la Havane, la Nouvelle-Orléans, Tampico et Vera Cruz, puis retournera le 26 janvier prendre à la Havane les dépêches pour l'Angleterre. Le lieutenant R. J. Fayrer est l'habile commandant appelé à ouvrir cette grande et importante ligne de communication à la vapeur: il commande le Forth. Ce navire sera immédiatement suivi du Solway, du Tweed et du Clyde.

France.—Depuis la réception des dernières nouvelles des troubles de la Syrie et de la Grèce, la plus grande activité règne dans le port de Toulon. Le Préfet maritime a reçu l'ordre de faire partir cinq vaisseaux de ligne pour le Levant. Les navires choisis pour ce service sont le Friedland de 120 canons, le Jemmapes et l'Hercule de 100, la Ville de Marseille et le Généreux de 80. Ils sont approvisionnés pour six mois et ils ont dû quitter Toulon le 7 ou le 8 décembre sous le commandement du contre-amiral La-Susse.

Le Courrier Français assure que le contre amiral a reçu l'ordre de prendre position à l'entrée des Dardanelles, afin d'empêcher la flotte turque de sortir de ce détroit pour aller attaquer la Grèce ou Tunis; mais il ajoute que bientôt les anglais auront douze navires à Ténédos, et que s'il leur convient de laisser les Turcs accomplir leur expédition, la dignité de la France sera compromise encore une fois. Cette supposition n'est guère plausible.

—On assure dans Paris que la Cour est sur le point de faire une création de ducs et Pairs. On prétend aussi que les maréchaux Gérard et Sébastiani doivent entrer au ministère.

[*Standard* de Londres du 10 décembre.]

—Le *Commerce* annonce que le gouvernement a sérieusement le projet de construire aux environs de Paris une forteresse capable de contenir les provisions de bouche et les munitions de la garnison, et de les défendre au besoin contre les tentatives du peuple de la capitale. Cette forteresse porterait le nom d'Arsenal militaire. On avait d'abord pensé à la construire sur l'île Louvois; mais on y a renoncé à cause du peu d'espace qu'elle présente et l'on cherche un autre terrain plus convenable. [Idem 11 déc.]

—L'interrogatoire des témoins dans l'affaire Quénisset a été terminé le 9 décembre, le Procureur-général, M. Hebert, a pris la parole dans la séance du 10; il a soutenu l'accusation avec beaucoup de force et d'habileté. La défense a aussi commencé et les prochaines nouvelles nous apprendront l'issue de cette triste affaire.

—Les journaux français assurent que les six vaisseaux de ligne placés sous le commandement de l'amiral Hugon et qui avaient été envoyés à Brest, viennent d'être appelés dans la Méditerranée.

—Il parait que M. de Lamartine consent à se laisser porter à la présidence de la chambre.

Espagne.—Les journaux de Paris du 10 décembre annoncent que le gouvernement anglais a fait connaître officiellement à celui du régent que la Grande Bretagne non seulement ne consentirait pas à une intervention armée en Espagne, mais qu'elle ne permettrait pas qu'une force militaire trop considérable fût réunie le long des Pyrénées; 2o qu'elle ne s'opposerait à aucun arrangement pour le mariage de la jeune reine Isabelle, pourvu que l'époux désigné ne soit pas un prince français, 3o que la Grande Bretagne ne prendrait point part à un congrès qui se formerait dans le but d'intervenir dans les affaires de la Péninsule; et que dans le cas où une réunion de ce genre se formerait sans son assentiment, elle s'opposerait à l'exécution de toutes les mesures de coercion qui pourraient, directement ou indirectement porter atteinte, aux droits et à la dignité de l'Espagne, comme nation indépendante.

—M. de Salvandy, le nouvel ambassadeur français, est arrivé à Madrid dans les premiers jours de décembre. Il a été reçu avec le cérémonial ordinaire.

Buenos-Ayres.—Des nouvelles de Buenos-Ayres jusqu'au 6 novembre ont été reçues à New-York.

Le général Lavalle avait été surpris et tué à Sujury, lorsqu'après avoir été vaincu par Oribe, il fuyait vers la Bolivie.

Avellaneda, gouverneur du Tucuman, ayant été livré par trahison entre les mains d'Oribe, avait été immédiatement fusillé. On l'accusait d'avoir pris part au meurtre du général Heredia, ancien gouverneur de Tucuman. Avellaneda était le président de la Chambre des Representans.

DERNIERES	DATES.		
New-York	jan 7	Londres	déc 12
Boston	jan 6	Liverpool	déc 12
Philadelphie	jan 8	Paris	déc 9
Washington	jan 8	Havre	déc 1
Baltimore	jan 8	Bordeaux	nov 14
Charleston	jan 13	Madrid	déc 4
Vera-Cruz	déc 10	Cadix	nov 16
Tampico	déc 10	Havane	jan 14
Mexico	déc 1	Houston	jan 16

COMMERCIAL.

LIVERPOOL, 9 décembre 1841.

Marché au coton—Le marché a été très calme aujourd'hui, les ventes s'élèvent à 3000 balles sans aucune altération dans les prix. Les descriptions vendues sont principalement d'Amérique, et toutes ont été prises par le commerce.

10 décembre.

Quoiqu'il se soit fait d'assez belles affaires en coton dans le courant de cette semaine, le marché est encore très calme: les dispositions à acheter ne sont pas bien grandes, les acheteurs n'étant disposés à opérer qu'autant qu'on leur fera une réduction de 1/4 d. par livre dans les descriptions d'Amérique, principalement dans les qualités inférieures; quant aux prix des autres descriptions ils sont toujours les mêmes. Les ventes d'aujourd'hui s'élèvent à 3000 balles. La spéculation a pris 1380, l'exportation 200; toutes d'Amérique.

11 décembre.

La demande a été modérée et malgré la baisse du 1/8 d surrenue à la fin de la semaine dans les descriptions d'Amérique, elles sont librement offertes. L'Egyptien est en bonne demande, mais il y a baisse de 1/4 d par livre. Les affaires en coton du Brésil sont très limitées, les prix ont faibli 1/8 d par liv. dans quelques circonstances: le Surat n'est qu'en demande modérée, mais les prix se sont bien maintenus. Les ventes pendant le courant de cette semaine sont élevées à 21,200 balles, y compris 1300 d'Amérique pour l'exportation, comme suit: 1 0 Sea Island de 11 à 18; de tache de 5 à 4 à 7 1/2; 4000 Upland de 4 1/2 à 7; 2000 Mobile de 4 à 6 7/8; 9700 Nouvelle-Orléans de 4 3/4 à 8; 300 Egyptien de 7 1/4 à 10 1/4; 400 Fernams de 7 3/4 à 8; 1000 Bahia de 7 1/4 à 7 3/4; 600 Maranham de 6 1/2 à 8 1/4; 200 Peron de 5 3/4 à 6 1/2; 30 Antilles à 6 1/2; 2540 Surat 3 à 4 7/8.

11 décembre.

Il n'y a rien d'important à signaler sur le marché au coton de ce jour, les ventes s'élèvent 3000 balles sans aucun changement dans les prix. L'état des transactions n'a rien que pour le commerce. La spéculation et l'exportation sont dans l'inactivité.

LONDRES, le vendredi 10 au soir.

Une personne de la ville qui s'est rendu hier au trésor a été informée que le parlement allait aussitôt que possible faire une enquête à propos des faux billets de l'échiquier, mais que le parlement n'a nullement l'intention de poursuivre les descriptions d'Amérique [illegible].

On a appris aujourd'hui à la Bourse la suspension des paiements de MM. Rocher, Casanas & Co., marchands de vins. On attribue cette circonstance à la mort de M. Rocher d'Oporto. L'on assure néanmoins que la société ne sera rien perdre à ses créanciers et qu'elle seront payés en plein.

Samedi 11 décembre.

Le marché monétaire s'est ouvert très ferme, mais il s'est fait que fort peu d'affaires; consolidés 89 1/2 3/8; trois pour cent réduits 89 5/8 3/4; actions de banque 165 166; billets de l'échiquier 10 12 de prime.

13 décembre.

Il n'y a rien de nouveau dans le change, les prix se maintiennent fermes, mais les affaires sont très modérées et il n'y a aucune disposition à spéculer. Consolidés des 88 5/8 à 89 3/4; trois pour cents réduits 89 7/8, 8 1/2 pour cents réduits de 90 1/4 à 90 1/2, billets de l'échiquier de 10 à 12.

MARCHE DE LA HAVANE, 14 janvier.

Sucre mélangé, 3 et 7 à 4 1/2 et 8 1/2 réaux; de Sorette 6 et 10 à 7 et 11; blanc seul 7 à 8, cassonade marchande 4 à 6; cucurucho 3 1/2 à 3; de première qualité 9 1/2 à 10, seconde qualité 8 à 8 3/4; troisième qualité 7 à 7 3/4; tringo 4 à 6; bœuf salé prime et mess $8 à 11; porc cargo et mess $13; farine de la Nouvelle Orléans 16 à 16 50; graisse 11 à 11 50; beurre 16 à 25; tabac du Kentucky en boucauts $12 la quinta.

Change—Sur Madrid 5 à 5 1/2 de prime; Londres 60 jours 10 3/4 à 11 1/2; Paris 1 1/2 d'escompte; New York à 60 jours 2 de prime; Boston 1 1/2; Nouvelle Orléans 60 jours 3 à 4 1/2 d'escompte; doublons mexicains $17 de prime; piastres 2.

A Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Messieurs.

Ayez la bonté de publier dans votre journal à la demande d'un grand nombre de ses amis, M. WILLIAM FRERET a consenti à être de nouveau candidat à la place de Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, à la prochaine élection. 19 jan

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Swatara, Davis, Liverpool, — Moss & Harris
Adams, Gay, Liverpool, — S & J P Whitney
Dalmatia, Howes, Liverpool, — do
Cassandra, Rodgers, Glasgow, — Holmes & Mills
Barque Oakley, Fletcher, New York, — S & J P Whitney
Bachelor, Horton, Richmond via Norfolk, — J B Bailey
Goel. Louisiana, Eddy, Mobile, — J H Ashbridge
Sea Fable, Millet, Havane, — J Robert & co

ARRIVES.

Bateau de remorque Porpoise, Davis, des Passes—avec les goels. Emmeline et Henry.
Bateau de remorque Mississippi, Williams, des Passes.
Goel. Henry, Edwards, de Port Cavallo.
Goel. Emmeline, Davidson, de St. Johns, Antigue, via St. Thomas.
Navire à vapeur Alabama, Windle, de la Havane.
Steamer Octorora, Lombard, de la Côte.
" Gulnare, Price, St. Louis.
" Buckeye, Thompson, Bayou Sarah.
" Waverly, Pierce, de Vermillion.
" John Armstrong, Strock, Lafourche.
" Belle of the West, Whitman, Cincinnati.
" Tuskina, Jeffries, Columnia.

MEMORANDA.

A la Havane pour ce port, 14 janvier.—Brick Atlantic, Wheeler, partant le 20; polacre Juanita, Lloveras, partant le 16.

Navire Isabella, Griffin, devait partir d'Antigua pour ce port le 6 déc.

☞ AVIS—Le dray no. 766, est invité à rapporter les reçus des marchandises prises de la barque Laurens, de New York, faute de quoi il sera poursuivi conformément à la loi.
20 jan — L. H. GALE, 93, Commune.

☞ Les navires OCTAVIUS et DUMBARTON pour Liverpool, seront expédiés aujourd'hui. Les chargeurs sont invités à remettre leur manifeste en Douane avant midi. — S & J P WHITNEY, 20 jan — 73, rue du Camp.

☞ Le navire HOLLAND, capt. Henderson pour le Hâvre, sera expédié demain. Les chargeurs sont invités à remettre aujourd'hui leur manifeste à la Douane.
20 jan — S & J P WHITNEY, 73, Camp.

DISSOLUTION.

AVIS est par le présent donné que la société de Palmer & Whiting par George Palmer & Mathew T. Whiting de cette ville a été dissoute par consentement mutuel le 20 juin 1840, et que depuis cette époque, aucune affaire de société n'a eu lieu entr'eux, chacun des associés est autorisé à signer pour la liquidation de la société de Palmer & Whiting et Palmer Allen & Co.
Nouvelle-Orléans, le 20 décembre 1841.
PALMER & WHITING,
Pour GEORGE PALMER,
Pour MATHEW E. WHITING.
21 déc—21,31,16,20

BANQUE DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans, le 17 Janvier 1842.
L'ELECTION annuelle des directeurs de cette institution par les actionnaires aura lieu au local de la Banque Lundi 24 du courant, entre 11 heures A. M. et 3 heures P. M.
17jan — WM. E. LEVERICH, Caissier.

VIN Blanc—100 paniers vin de Champagne; 150 demi barils vin blanc, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
11 jan — 36, rue de Chartres.

PAR LE REGISTER.

☞ Pour les autres avis du Register des Testamens voir la 4me. page.

Succession de Frédérick Chevremont—Vente par le Register des Testamens.
MARDI vingt deux février 1842 à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 19 janvier 1842, il sera vendu pour le compte de la succession de Frédérick Chevremont, l'esclave ci-après nommé:
James, nègre âgé d'environ trente quatre ans, estropié; la moitié indivise dudit esclave appartient à Mr. A. Lecourt, qui consent à la vente.
Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jules Mossy, not. pub. 20 janv

SUCCESSION de Frédérick Chevremont—Vente par le Register des Testamens—Mercredi, le deux février 1842, à 4 heures P. M. à l'encoignure des rues Dauphine et Dauphine, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 19 janvier 1842, il sera vendu pour le compte de la succession de Frédérick Chevremont:
Les effets mobiliers appartenant à la dite succession.
Conditions comptant.
20 jan — W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de J. C. Mary—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Antoine Cavelier et Zenon Cavelier, exécuteurs testamentaires de la succession de J. C. Mary, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
20 jan — W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Alice Packwood—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Théodore J. Packwood, administrateur de la succession d'Alice Packwood, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour. — W. F. C. DUPLESSIS,
20jan — Rég. des Testamens.

COUR DES PREUVES.—Attendu que John B. Byrne a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Joseph Neibert décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
20 jan — W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

VENTES DE SHERIF.

Paul Martin contre Marie Camille, veuve Haueur.
COUR DE DISTRICT—No. 20,707—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, Mercredi vingt trois février 1842, à midi:
Une certaine portion de Lot de Terre formant l'encoignure des rues Marigny et Grands Hommes dans l'ilet borné par les rues Marigny, Grands-Hommes, Champs Elysées et Craps: laquelle portion dudit lot mesure trente-quatre pieds de face à la rue Marigny, sur une profondeur de soixante-deux pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations &c. qui se trouvent dessus.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant. — J. L. THIELEN,
20 jan — Shérif de la Cour de District.

AVIS—La Société existant autrefois sous la raison sociale de Richardson, Waterman Wood a été dissoute d'un commun accord le 19 de ce mois. Les affaires continueront sous le nom de Waterman & Wood qui auront plein pouvoir de se servir du nom de la société en liquidation.
JOHN RICHARDSON,
JEDEDIAH WATERMAN,
PHŒNIX N. WOOD,
20jan—3 — par J. Waterman.

Mr. JULES FAURE, successeur d'Alleaum, FACTEUR DE PIANO, rue Royale No. 246, prévient les artistes et amateurs de piano qu'il se charge d'entretenir les pianos d'accord à l'année à raison de $15, payables par trimestre. Il se charge aussi de la réparation de toute espèce d'instruments, et en a constamment chez lui pour être loués. 20 jan—6

A VENDRE.
POUR cause de départ un RESTAURANT bien achalandé situé rue Ste. Anne. S'adresser rue Ste. Anne No. 66. 20 jan—3

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1842.
FCO. DE LIZARDI & Co. tirent sur Paris et sur New-York. — 62, rue Bienville. 20 jan

DERNIEREMENT reçu par le navire Saratoga, de New York, un assortiment de draps français à la mode et de casimir de double largeur, articles supérieurs qui seront vendus à bas prix pour du comptant au magasin de — F. A. HEBRARD & Co.
20 jan—6 — 26, rue de Chartres.

CAFE—194 sacs, en débarquement du steamship Alabama, de la Havane, à vendre par
20 jan — G. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

FARINE—250 barils farine fine, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co,
20 jan — 14, rue Poydras.

PORC & JAMBONS—A vendre par
20 jan — J. LANDIS & Co. 14, Poydras.

WHISKEY—50 barils, à vendre par
20 jan — J. LANDIS & Co, 14, Poydras.

CAFE—Vieux de la Havane bon pour les détaillants, en lots à la convenance des acheteurs et à bas prix, a vendre pour clore une facture par ANDREW CASTILLO,
20 jan — 31, rue Gravier.

CAFE de la Havane—100 sacs par le steamship Alabama, à vendre par — A. DURAND,
20 jan — 12, rue Bienville.

CIGARES—75,000 de la Havane par le steam ship Alabama, à vendre par — J. M. CABALLERO,
20 jan — 32, Vieille-Levée.

SUCRE—Havane blanc et brun en magasin et à vendre par — J. M. CABALLERO,
20 jan — 32, Vieille-Levée.

VINS—36 1/2 barriques Marseille et Madère, 20 do imitation de Porto, en débarquement du navire Saratoga, à vendre par — MERLE, BEYLLE & Co.
20 jan — 46, Vieille-Levée.

CAFE—40 sacs de la Havane en débarquement de la goëlette Hero, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co. 46, Vieille-Levée.

SUCRE—200 caisses blanc et brun débarquement du steam ship Alabama, de la Havane, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
20 jan — 46, Vieille Levée.

CLOUX—300 barils en débarquement du navire Wm. Pitt, à vendre par — MERLE, BEYLLE & Co.
20 jan — 46, Vieille-Levée.

ABSYNTHE—20 douzaines absynthe véritable de Pontarlier, 6 caisses kirsch supérieur en débarquement des navires Vicksburg et Oconee, à vendre par
20 jan — MERLE, BEYLLE & Co 46, Vieille Levée.

CHARRUES nouvelles, avec améliorations, à vendre par
20jan — NORCROSS & FOSDICK, 46 Gravier.

AUX FORGERONS—3000 barils charbon pour forgeron, à vendre à bas prix en quantités au gré des acheteurs par — W. E. & R. MURPHY,
20jan — 133 Vieux Bassin et 137 Remparts.

HUILE. Blanc de baleine et savon, de différentes marques et descriptions, à vendre par
20jan — THAYER & CUSHING, 67 Tchoupitoulas.

CLOUS—Cordage et papier à envelopper, à vendre par
20jan — THAYER & CUSHING, 67 Tchoupitoulas.

MARCHANDISES sèches et Chapeaux de toutes les descriptions, à vendre par
20jan — THAYER & CUSHING, 67 Tchoupitoulas.

CHOCOLAT et Beurre de Goshen, à vendre par
20jan — THAYER & CUSHING, 67 Tchoupitoulas.

CARGAISON de Malaga—La balance de la cargaison du brick Favorite se composant d'articles d'une qualité supérieure, à vendre par
20jan — THAYER & CUSHING, 67 Tchoupitoulas.

ESPECES DEMANDEES—Les soussignés ont besoin de $3000 en 25c. ou 50c. La plus forte prime sera payée.
20jan — BATAILLE & BIGEY, 30 rue Chartres.

PORC—250 barils de différentes descriptions, à vendre par — 20 janv — STETSON & AVERY.

MARCHANDISES du pays—300 balles toile 3/4, 7/8 et 4/4 Laurens et Appleton, à vendre par
20 janv — STETSON & AVERY.

POIVRE—300 sacs noir de Sumatra, à vendre par
20 janv — STETSON & AVERY.

FARINE—3000 barils, à vendre par
20 janv — STETSON & AVERY.

WHISKEY—100 barils commun, en magasin, et à vendre par — STETSON & AVERY.

BEURRE de Goshen—25 fréquins supérieur, à vendre par — STETSON & AVERY.

CAFE vert de Rio et de Java, à vendre par
20 janv — STETSON & AVERY.

MADRAS—5 caisses de dessins, à la mode, à vendre par
20 janv — STETSON & AVERY.

TOILE et cord d'emballage—500 pièces du Kentucky, de l'Inde et d'Allemagne, à vendre par
20 janv — STETSON & AVERY.

BEURRE—60 barils de l'Ouest, en magasins, à vendre par — M. A. ROSITAILLE,
20 janv — 77, Commerce.

FARINE—1000 barils marque des boulangers, actuellement en débarquement, à vendre par
20 janv — C. BYRNE, 146, Tchoupitoulas.

WHISKEY—25 barils Monongahela, actuellement en débarquement, à vendre par — C. BYRNE,
20 janv — 146, Tchoupitoulas.

FARINE—300 barils farine superfine en magasin, à vendre par — HAWTHORN & WOODS,
20 janv — 63, Gravier.

CAFE de la Havane en débarquement de l'Alabama, de l'Empresario et de la goëlette Hero, à vendre par
20 jan — J. ALBERT, 22, rue St. Louis.

CUIRS du Mexique, en débarquement de la goël. Samuel L. Southard et à vendre par — J. ALBERT,
20 jan — 22, rue St. Louis.

INDIGO—36 surons indigo supérieur en débarquement de la goëlette Samuel L. Southard et à vendre par
20 jan — J. ALBERT, 22, rue St. Louis.

SUCRE en Sirop—14 tierçons et 20 barils sucre clarifié, 14 barils sirop dernièrement débarqués, à vendre par
HARROD & DARLING,
20 jan — 40, rue de la Commune.

SUCRE de la Havane—303 Caisses sucre blanc et brun, en débarquement de la goëlette Cassius et à vendre par — J. ALBERT, 22, rue St. Louis. 20 jan.

VINAIGRE—45 barils vinaigre de vin blanc, en débarquement et à vendre par
20 jan — J. ALBERT 22, rue St. Louis.

HUILE d'Olive en paniers et caisses, récemment reçue de Marseilles et à vendre par
20 jan — J. ALBERT, 22, rue St. Louis.

$10 DE RECOMPENSE
POUR l'arrestation du nègre PIPE, il parle anglais, français et espagnol, taille d'environ cinq pieds deux pouces, il est un peu boiteux, il a travaillé plusieurs années sur la levée. Les capitaines de navires et propriétaires de presses à coton sont invités à ne pas employer le dit esclave.
20 jan—3 — MANUEL J. GARCIA.

$10 DE RECOMPENSE
POUR l'arrestation du nègre JACOB, il parle français et un peu l'anglais, taille d'environ cinq pieds six pouces, il a été loué hors de la Nouvelle Orléans depuis le mois d'octobre dernier. Les capitaines de navires et de steamboats sont invités à ne pas employer ledit esclave.
20 jan—3 — MANUEL J. GARCIA.

DOUVES ACHETEES PAR COMMISSION.
LES négociants et capitaines de navires pouvant s'adresser au soussigné pour des cargaisons de douves entières ou partielles. Sa commission sera de cinq pour cent sur le prix d'achat. Il ne présentera ses comptes que lorsque les douves auront été acceptées et mises à bord.
CHARLES LAFFON,
14 jan—6 — Encoignure Nuns et Levée, Lafayette.

LA société qui existait entre les soussignés sous la raison R. A. LEFEBVRE & Co. est dissoute d'un commun accord à partir de ce jour. Les personnes qui leur doivent sont priés de vouloir bien régler leurs comptes; et ceux à qui ils doivent voudront bien présenter les leurs pour être soldés.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1842.
R. A. LEVEBVRE.
18 jan—6 — J. CHARRY Fils.

LE soussigné seul chargé de la liquidation de la maison R. A. LEFEBVRE & Co. continuant le même genre d'affaires, profite de cette occasion pour se recommander à la bienveillance de ses amis.
18 jan—6 — R. A. LEVEBVRE.

AVIS—La société existant autrefois entre Chs. Deblanc & S. M. Darby Jr. sous la raison de Chs. Deblanc & Darby Jr. est dissoute d'un commun accord à dater de ce jour.
S. M. Darby Jr. est chargé de la liquidation de l'ancienne maison et continuera les affaires pour son propre compte.
CHS. DEBLANC,
17 jan—6 — S. M. DARBY, Jr.

MACHINE A VAPEUR.
LES soussignés agents de Goodloe & Coon, de Cincinnati, reçoivent des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, à scie, presses à coton, et toute espèce de machines.
3 av—1an — FRERET BROTHERS.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 20 JANV. 1842.
Première représentation de:
FABIO LE NOVICE,
Drame nouveau en 5 actes.
INDIANA ET CHARLEMAGNE,
Vaudeville en 1 acte.

Vendredi 21 janvier.
GRAND CONCERT D'ADIEU
Par M. NAGEL,
Mmes. Calvé, Bamberger; Mrs. Nourrit et Bernadet.
Le spectacle commencera par
La deuxième représentation de:
LE VAUDEVILLISTE,
Comédie en 1 acte.

THEATRE AMERICAIN.
RUE POYDRAS.

Jeudi, 20 janvier 1842.
BENEFICE DU JEUNE HERNANDEZ.
Exercices d'équitation par le jeune — Hernandez.
de do sur deux Chevaux — Hernandez.
Danse, — Hernandez.
Sauts du tremplin, — Hernandez.
Chanson comique, — Hernandez.
Grands exercices équestres par toute la troupe,
MM. OTTO MOTTY, MORGAN.
Le spectacle sera terminé par
LES DERNIERS JOURS DE POMPEI.
Par les premiers sujets de la troupe.

THEATRE ST. CHARLES.

Jeudi, 20 janvier 1842.
1ère représentation de:
ZAMPA LE CORSAIRE ROUGE,
ou
LA COUCHE NUPTIALE DE MARBRE.
Musique d'Herold.
Zampa, — MM. Manvers.
Daniel Cappuzzi, — Séguin.
Alphonse de Monzon, — Brunton.
Camille, — Mmes Séguin.
Ritta, — Richardson.
Précédé de
LE MARI JALOUX.

SALLE ST. LOUIS.
MATINEE MUSICALE,
Dimanche prochain, 23 janvier 1842.
A MIDI.
Par M. FOURMESTREAU, premier hautbois du Théâtre d'Orléans.
Assisté par Messieurs les artistes du Théâtre d'Orléans.
L'orchestre sera dirigé par M. PREVOST.
Pour les détails voir les programmes.

SALLE ST. LOUIS.
BAL D'ENFANS.
Mr. E. BERTUS a l'honneur d'annoncer aux pères de famille et au public en général, qu'il donnera Lundi prochain, 24 janvier, un Grand Bal Paré précédé d'un Bal d'Enfans.
Immédiatement après le Bal d'Enfans, il y aura un Concert donné par la famille Hughes.
Le programme du concert paraîtra prochainement. 17j—9

BAL PARE ET MASQUE.
Salle de la Louisiane en face de la Bourse St. Louis.
SAMEDI 22 janvier prochain aura lieu le 4me bal de société et d'invitation à la salle de la Louisiane, Café de Paris.
☞ L'orchestre sera dirigé par M. KROLL.
Entrée: Passage de la Bourse, par les rues Conti ou St Louis.
24 janv—☞ — TIOLLIER.

CIRQUE ET MENAGERIE
RUE ST. CHARLES,
En face du Théâtre St. Charles.
WARING, RAYMOND & Co.
PROPRIETAIRES.
Ont l'honneur d'annoncer aux citoyens de la Nouvelle-Orléans que la fameuse Troupe Equestre et leur belle collection d'Animaux viennent d'arriver dans cette ville et qu'elles y séjourneront une semaine seulement.
On remarquera parmi les animaux composant la Ménagerie un énorme ELEPHANT, un QUAGGA africain, deux SERPENTS asiatiques, le BOA CONSTRICTOR; et PANACONDA, LIONS, TIGRES, LEOPARDS, DROMADAIRES, CHAMEAUX, HYENE. Aussi un RHINOCEROS.
La Troupe Equestre est une des plus célèbres du pays.
L'ouverture se fera ce soir, 4 Janvier 1842
Une variété d'exercices équestres auront lieu tous les soirs par un nombre d'Acrobates distingués.
MR LE TORT, Ecuyer Français, paraîtra tous les soirs.
Pour les détails voir les affiches du jour.
Avant les exercices équestres on exhibera
LES ANIMAUX.
Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie, et les exercices équestres commenceront à 7 heures et demie.
Prix d'entrée au Cirque et la Menagerie—Loges, 75 cts. Parterre, 37 1/2 cts.
☞ Une bonne police sera en activité pendant les exercices.
☞ La Ménagerie sera ouverte tous les après-midi, de 1 à 4 heures—Prix d'entrée, 25 cents. 17jan—☞

GRAND CONCERT D'ADIEU DE
M. NAGEL.
M. NAGEL a l'honneur de prévenir le public, qu'il donnera Vendredi prochain 21 janvier dans la Salle du Théâtre d'Orléans, un concert vocal et instrumental, dans lequel il sera assisté par MM. les artistes du théâtre d'Orléans. Le programme indiquera la composition de ce concert.
On pourra se procurer des billets, au Théâtre d'Orléans et chez M. Nagel, à l'Hôtel St. Louis. 17 jan

SALLE DE BAL WASHINGTON.
Antoine DUSORD, manager.
LES bals auront lieu les Lundis, Mercredis, Vendredis et Samedis de chaque semaine, pendant toute la saison.
20 d ☞

GALERIE DES BEAUX ARTS.
A l'Arcade de la rue du Camp, vis-à-vis la rue Natchez. Exhibition de Tableaux d'artistes français, américains et anglais.
LE superbe tableau de Haidée, Juan et Lamera par Dubufe, portrait en pied de M. Paris par l'honorable Mlle. Norton, portraits d'Américains illustres et autres différents sujets par Leslie Cooper, Inman Sully, Marchant, Fowler, Somegas, Delamotte, Beard et autres éminents artistes anciens et modernes dont le détail des noms serait trop long à donner. Les mérites de la salle sont couverts d'objets d'art. Une grande partie de la galerie supérieure des tableaux, appartient à différentes personnes de la Nouvelle Orléans qui voulant encourager les arts.
Admission, 50 cents. Le bureau est ouvert de 9 heures A. M. à 10 heures P. M.
Les enfans paieront 1/2 place. 10 j—☞

MEDICAMENTS POUR HABITATION—Les soussignés ont l'honneur de prévenir MM. les habitans et médecins qu'ils ont constamment en main des médicaments qu'ils garantissent d'excellente qualité, qu'ils ont pris des arrangements particuliers pour recevoir de fraîs assortiments de Londres, Paris et New York et qu'ils pourront en toutes circonstances offrir aux habitants et aux médecins des articles de qualité supérieure.
27 déc—6m — SICKLES & Co, Droguistes, 40 Canal

RESTAURANT DE LA BOURSE.
LE RESTAURANT DE LA BOURSE,
119, Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti
UN des plus anciens de cette ville, a été ouvert le 9 décembre dernier; cet établissement est dirigé par L. CANONGE: les soins et attentions que l'on apportera envers les personnes qui l'honoreront de leur patronage seront comme par le passé.
On s'y chargera des repas de corps, des dîners de société et de ville—ainsi que de toute commande en général concernant l'art culinaire.
Les salons pour soupers particuliers seront ouverts toute la nuit pendant la saison des bals.
Entrée particulière par l'allée. 17 déc—2m

A VENDRE.
LE RESTAURANT DE LA BOURSE, rue de Chartres. No. 119, entre St. Louis et Conti, avec son matériel, argenterie, batterie de cuisine, linge, glaces, tables, meubles, faïence, verrerie, installation du gaz, &c. &c. Il est maintenant en pleine activité et bien achalandé. S'il n'est pas vendu à l'amiable d'ici au 20 courant, il sera vendu ce jour là à l'encan, à midi, précis. Les conditions seront un tiers comptant, un tiers à 3 mois et l'autre tiers à 6 mois. 17 jan—r.

L'INSTITUTION
De MADAME GRANET
A été transportée rue Bourbon, No. 20, entre les rues Douane et Canal. 8 j—2

A. MERCIER, Docteur de la Faculté de Médecine de Paris, vient de fixer son domicile à la Nouvelle-Orléans, dans le but de se livrer aux travaux de sa profession.
Son domicile est rue Royale, No. 154, entre Toulouse et St. Louis. 4 jan—1m

SOIREES A BON MARCHE.
LES soussignés ont l'honneur de prévenir les dames de leur connaissance et le public en général, qu'ils ont un grand assortiment de soieries pour robes, qu'ils vendront à $1 la ya. de dans leur magasin, rue Conti, No. 62
19 déc—30 — WIOTTE & SALLE

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Turbot, de Marseille.
12 fromages Gruyère,
12 barils noix de Grenoble,
6 caisses fruits au sirop,
10 caisses chinois à l'eau de vie,
1 caisse nougat,
40 caisses raisins Malaga,
100 1/2 caissons de do.
100 1/4 caissons de do.
72 corbeilles de figues.
25 caissons salaisons assorties,
25 caissons 12 pebans olives.
20 caissons 12 pebans anchois
10 jan — LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse Jefferson—Cour des Preuves—Succession de Hiram Francisco, décédé—Attendu que James F. Francisco a présenté à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Jefferson une pétition à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de Hiram Francisco, décédé—Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
19 jan—3 — F. DUGUE, juge.

BANQUE DE CARROLLTON.
A LOUER—Un magasin bien commodément situé rue des Magasins, près la rue Poydras. Aussi une maison encoignure des rues Nayades et Félicité et une petite maison sur le cercle Tivoli. S'adresser à la Banque de Carrollton à — JOHN NICHOLSON,
19 jan — Caissier.

WAGGONS, Drays et Charrettes—Le soussigné reçoit maintenant de Philadelphie et a constamment en mains, un grand assortiment de waggons à deux et quatre chevaux avec et sans ridelles, waggons à lait, couverts et découverts, drays à essieu de fer, quelques uns de bois, de différentes dimensions, charrettes de différentes dimensions, roues de diables, brouettes &c., à vendre par
19 jan — CHS. BYRNE, 146, Tchoupitoulas.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE seront données à celui qui ramènera au soussigné ou logera en prison le nègre TOM, âgé de 29 ans, taille d'environ 5 pieds 6 pouces. Il est absent depuis plusieurs jours.
19 janv—3 — L. A. CHARBONNET.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public instruit qu'il est prêt à publier les Secrets Monita ou instructions secrètes qui enseignent la religion de l'église primitive, c'est-à-dire telle qu'elle est. Un sujet aussi important qu'instructif doit exciter l'attention de tout le monde. Dès qu'il y aura un nombre suffisant de souscriptions pour faire face aux frais de l'impression, le pamphlet sera livré à l'imprimerie. Deux annonces ont été connaissance à sa rédaction, et un prêtre savant qui a lu le Secreta Monita depuis longtemps y a contribué pour les recherches qu'il fallait faire.
Une demi piastre l'exemplaire. S'adresser franco, encoignure des rues Vieille-Levée et Hôpital No. 166, Nouvelle-Orléans, ce 15 janvier 1842.
M. F. RUFF,
16 jan—4 — Professeur de la langue française.

OPERATION DU STRABISME.
LE Dr. DOUSSAN jeune, arrivé tout récemment de France dans notre ville, se propose de pratiquer pendant le court séjour qu'il doit y faire, l'opération du strabisme, cette merveilleuse conquête de la chirurgie moderne.
Cette opération qu'il a fait déjà un grand nombre de fois et avec le plus grand succès en France est très courte, peu douloureuse et absolument sans danger.
Quant à la réussite, on peut dire hardiment, qu'il n'y a peut-être en chirurgie d'opération qui, faite sagement et dans des conditions convenables, présente plus de chances de succès que l'opération du strabisme.
Le Dr. Doussan voulant faire profiter toutes les classes de la société des bienfaits de cette belle découverte engage les pauvres et même les personnes peu fortunées à s'adresser à lui en toute confiance.
S'adresser au Doct. Doussan, Hôtel des Etrangers, rue de Chartres, ou à la pharmacie de M. A. Peychaud, rue Royale entre Conti et St. Louis.

AVIS.
L. CRAITE n'étant plus employé dans notre maison, nous prévenons les personnes avec lesquelles nous sommes en relations que nous ne serons responsables ni des dettes qu'il a déjà contractées, ni des acquits ou reçus qu'il pourrait donner en notre nom.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1842.
CHAUVIN & LEVOIS,
18 jan—3 — 65, rue de Chartres.

POUR LA HAVANE.
Le steamship ALABAMA, capitaine H. Windle, partira pour le port ci-dessus Jeudi, 24 du courant, à 8 heures P. M. Pour fret et passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à — MERLE, BEYLLE & Co.
46, rue de la Vieille Levée.
Pour être sûr de son passage, il faudra le payer au moment même de l'inscription. On ne prendra de paquets qu'à moins qu'ils ne soient accompagnés de connaissements, et que le fret en soit payé. Les passagers voudront bien se procurer un passeport du consul Espagnol.
20 janv

POUR GALVESTON—(Texas)
Le nouveau steamship très supérieur BELLE OF ATTAKAPAS, capitaine Willis Main, reçoit maintenant du fret et partira pour le port ci-dessus, samedi prochain 22 du courant positivement.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Louis ou à — TH S EASTLAND,
ou à — S M DARBY Jr.,
20 jan — 43 et 2 Nouvelle Levée.

POUR ST. LOUIS, Alton et les ports intermédiaires. Le steamer LEXINGTON, capt. Aker, partira samedi prochain 22 courant, à midi. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à — HAWTHORN & WOODS,
20 jan — 63, rue Gravier.

POUR ST-LOUIS—Le steamer SHERIDAN, capitaine H. McDonald, partira positivement Samedi 22 du courant à 4 heures P. M. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à — JOHN R SHAW & co,
20 jan — 24, Poydras.

POUR ST. LOUIS—Aujourd'hui.
Le steamer EMILIE, capitaine Kayor, ayant presque tout son chargement engagé, partira comme il est dit ci-dessus, et pour les ports intermédiaires aujourd'hui 20 courant, à midi. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à — CHS. DOANE & Co.
20 janv — 99, Poydras

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI ET PITTSBURG.
Le steamer AMAZON, cap. J. G. Wysey partira positivement Jeudi, 20 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Gravier ou à — FERGUSON & REID,
19 jan — 20, rue Poydras.

POUR ST. LOUIS—Le steamer GLAUCUS, capit. Field, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret et passage s'adresser vis-à-vis la rue Poydras ou à
19 jan — C DOANE, 99 Poydras.

POUR ST. MARTINSVILLE, Attakapas.—Le steamer ZEPHYR, capitaine J. T. Smith, partira positivement jeudi, 20 du courant, à 10 heures du matin.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HALL, BEIN & CLAPP,
20 jan — 60, Tchoupitoulas.

POUR FORT GIBSON, Forth Smith, Van Buren, Little Rock; et tous les ports intermédiaires—Le steam. CORVETTE, capitaine Young Stephenson, partira positivement samedi soir 29 janvier, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
WALTON & COCKAYNE,
20 janv — 28 et 29, N. Levée.

POUR LITTLE ROCK, Van Buren, Fort Smith et Fort Gibson.—Le steamer JOHN JAY, capitaine H. Musson, partira positivement mercredi 19 du courant à quatre heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à — WALTON & COCKAYNE,
17 jan — 28 et 29 Vieille Levée.

POUR PENSACOLE.
(Par le Bassin Neuf—Aujourd'hui)
La goëlette MARY JANE, capitaine Pritchitt.—Pour fret ou passage, s'adresser à
20 jan — J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR NEW YORK.
Le navire MASSACHUSETTS, cap. Thibles, ayant une partie de son chargement engagé partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à — G. BEDFORD & BECK,
20 jan — 24, rue de la Douane.

POUR BOSTON.
Le brick FAVORITE, capitaine Paxton, peut prendre 600 barils de farine et partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à
THAYER & CUSHING,
20 jan — 67, Tchoupitoulas.

POUR BOSTON.
La barque BASHAW, capitaine F. Howe, partira sous peu. Pour fret et passage, s'adresser au capitaine à bord près du bassin No. 16, 2de. municipalité ou à
20 janv — HARROD & DARLING, 40, Commune

POUR BOSTON—Le brick HORA, capitaine McNair, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 600 balles, s'adresser à bord, ou à
WIGGIN & DAVENPORT,
20 jan — 48, Magasin.

POUR PHILADELPHIE.—La barque B. MEZICK, capitaine Vancock, est prêt à prendre du fret, et partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à — JAMES D. DENEGRE,
20 jan — 15, Douane.

POUR LA HAVANE.
Le brick paquebot A. No. 1 EMPRESARIO, capitaine Collins, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira Dimanche 23 du courant. Pour fret de 300 barils ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
19 jan — PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse

POUR LA HAVANE.
Le brick fin voilier CAZENOVE cap. Dearborn sera expédié sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à — WM. HENRY PARKS.
19 jan — 19, rue St. Louis.

POUR NEW YORK.
Le navire paquebot SHAKSPEARE, capitaine A. Miner, venant d'arriver, reprendra promptement. Pour fret et passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes ou à — JAS. E. WOODRUFF,
19 jan — 70, rue du Camp.

POUR APALACHICOLA
La goëlette PHILANTHROPIST, capitaine Bang à besoin de 200 barils et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à — FOSDICK & BROTHER,
19 jan — 60, Camp.

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot AUBURN, capitaine N. L. Dorley, partira positivement jeudi 20 du courant. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
J. W. STANTON, 38, Poydras

POUR BALTIMORE La barque SOLOMON SALTUS, capt. Gray, partira aussitôt que possible. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
19 janv — G. BEDFORD & BECK, 24. Douane.

POUR BALTIMORE—Le navire SEAMAN, capitaine Myrick, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, succédera au Saltus. Pour fret ou passage, s'adresser à — G. BEDFORD & BECK,
19 janv — 24, Douane.

POUR LE HAVRE—Le navire CALEDONIA capitaine Massicott, sera expédié sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage ayant de beaux aménagemens, s'adresser à — L. H. GALE,
19 janv — 93, Commune.

POUR MOBILE, par le nouveau Bassin—La goëlette MARY JANE, capt. Pritchelle, partira sous peu. Pour fret s'adresser à — J. H. ASHBRIDGE,
19 janv — 97, Camp.

POUR MOBILE, par le nouveau bassin—La goëlette COMMERCIAL, capitaine Peterson, partira dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à — J. H. ASHBRIDGE,
19 janv — 97, Camp.

POUR TAMPICO.
La goëlette VIRGINIE ANTOINETTE, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'ad resser à bord ou à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU.
17 jan — 36, Vieille Levée.

POUR LIVERPOOL.
Le navire RUSSELL, capitaine Glover, du Havre est maintenant en chargement pour le port ci-dessus.
Pour fret de 300 balles de coton ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue St. Joseph ou à — S & J P WHITNEY,
17 jan — 73, Camp.

POUR LE HAVRE.
Le navire français fin voilier de première classe GUILLAUME TELL, ayant partie de sa cargaison engagée, partira sous peu, sous le commandement du capitaine Bigot. Pour solde du fret ou passage s'adresser au capitaine à son bord ou à
LARUE & PREVOST,
16 jan—6 — 6, Royale, maison Musson.

COURS DE DANSE.
MR. EUGENE, ex professeur de danse à Paris, d'où il est arrivé l'année dernière, a l'honneur d'offrir ses services aux pères de famille de cette ville. Sa méthode brève et simple le met à même de garantir aux personnes qui l'honoreront de leur patronage le plus prompt succès. Il demeure rue Royale No 91.
Références,
MM. N. BISENT fils, rue Royale.
CHAUCHON & LEROY, Vieux Bassin.
3 déc—60

ACADEMIE DE DANSE DE LA NLLE. ORLEANS.
106, rue Royale.
Entre Conti et St. Louis.
CETTE institution dirigée par Monsieur DEVOTI, est ouverte. Les leçons de classe seront lieu les lundi, mercredi et vendredi de 6 à 9 heures du soir. Les leçons particulières seront données pendant le jour soit au domicile des élèves ou à l'académie.
Pour plus amples informations, s'adresser M. E. Bertus qui donnera tous les renseignements qu'on pourra désirer. 26 n

MR. E. LEMANN, rue St. Louis, No. 148, directeur du grand orchestre des bals de la salle St. Louis, et autres établissemens, ayant pour conducteur d'orchestre M. Cobini, informe le public qu'il entreprend la musique des soirées et bals particuliers, à grand ou à petit orchestre, avec piano seul, ou accompagné de violon, cornet à piston, &c.
Il se charge également des sérénades et musique de banquet.
On trouvera toujours M. Lemann empressé de satisfaire aux désirs des personnes qui le feront appeler.
4 déc—☞

CINQ MILLE PIASTRES DE RECOMPENSE.
LE magasin de Manuel Vidal, situé au No. 116 Vieille-Levée, entre les rues du Maine et St-Philippe, a été à dessein incendié dans la nuit du 18 décembre, ou le matin du 19, la récompense promise ci-dessus sera payée par la Compagnie d'assurances de l'Océan, à celui ou à ceux qui feront découvrir et condamner la personne ou les personnes coupables de ce crime.
Par ordre de la Direction.
13 j—10 — CH. BRIGGS, Secrétaire.

CINCO MIL PESOS DE RECOMPENSA!!!
HABIENDO sido voluntariamente quemado el almacen de Manuel Vidal situado No. 116, Old Levée, entre las calles Main y San Phillipe, la noche 18 ó manana 19 de Diciembre ultimo, sera pagada la dicha recompensa de cinco mil pesos por el Ocean Insurance Company, á quien ó quienes, descubran y detienen la persona ó personas culpables de este crimen.
Por orden de la direccion. — CHS. BRIGGS,
13 de Enero.—10 — Secretario

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS.
Nouvelle Orléans, 15 Janvier 1842.
L'ELECTION de douze Directeurs pour l'année 1842, sera tenue au bureau de la Compagnie, à l'encoignure des rues Franklin et de la promenade du Canal Carondelet, lundi 7 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.
Par ordre de la direction. — G. LEGENDRE,
15 jan — Secrétaire.

A LOUER—Garni ou non garni comme on le préfèrera—Le troisième étage d'une maison plaisamment et commodément située dans la rue Bienville, No. 27, entre les rues de la Levée et Chartres, se composant de: un parloir, une salle à manger, trois chambres à coucher et une pannetterie, très convenable pour une famille peu nombreuse. S'adresser sur les lieux avant midi heures A. M., et après quatre heures P. M. — 20 d—10

A LOUER—Une belle maison en briques à deux étages située rue Toulouse No. 150, entre les rues Bourbon et Dauphine; elle vient d'être nouvellement réparée et on peut en prendre possession immédiatement. Pour les conditions s'adresser à
16 — J M CABALLERO 32 Vieille Levée.

UNE VACHE laitière à vendre à bord du navire O'Conee, vis à vis le marché aux légumes ou à — JAMES E WOODRUFF.
17 jan — 70, Camp.

$5 DE RECOMPENSE.
SERONT données à quiconque ramènera au soussigné ou logera dans la geole de cette ville, la négresse VICTOIRE, âgée d'environ 16 ans, ayant près de 5 pieds de haut, elle était habillée d'une robe de toile, et d'une mousseline laine, couleur chamois, avec des petites fleurs.
18 jan—3 — L. F. HEZEAU, 71, Royale.

$10 DE RECOMPENSE à quiconque conduira à une des geoles de cette ville, le nègre nommé TOMPSON, âgé d'environ 20 ans, parlant anglais et un peu français. Il est très gros et haut de 5 1/2 pieds. Quand il est parti il avait des favoris et de la barbe très épaisse sous le menton. Il est très connu pour acheter journellement des mauvaises graisses et des cendres à bord des steam boats. Il a été vu cependant à la Levée à cet effet en bas.
15 jan—3 — O. BLINEAU, 162, rue Ste. Anne.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de Régalias, Canones, Impériales, Trabucos de la marque, nouvellement reçus, en main à vendre par
BLANCO & SIMIDEL, 20 Commune.
14

TRAITES sur New York, à vendre par
17 jan — CHARLES CLEGG, 44, St. Charles.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. TASTET.
155, rue de Chartres.
IL sera vendu vendredi 21 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan
20 caisses indiennes et habillements par colis.
Conditions, libérales à la vente. — 20 jan

PAR E. TASTET
155, rue de Chartres.
Sans Réserve.
IL sera vendu vendredi, 21 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, pour clore des consignations
30 caisses Brodequins Kip,
25 do do Maroquin,
40 do do Russett,
18 do do chevilles.
Aussi—Bottes, kip, peau de veau et [illegible]
40 caisses souliers et brodequins pour [illegible]
Conditions, comptant. — 20 jan

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Vente de vins sans réserve.
VENDREDI prochain, 21 du courant, sur la Levée, vis-à-vis le rue de l'Hôpital, et en débarquement du navire Union, de Bordeaux, il sera vendu positivement:
40 barriques Vin blanc.
Conditions, comptant. — 20 jan

PAR J. LEVY.
Vente des gardiens du port.
A Quatre heures, Vendredi prochain 21 du courant, rue Toulouse, No. 12, il sera vendu par ordre et dans l'inspection des gardiens du port pour le compte de qui il appartiendra:
91 caisses Sucre de la Havane
Importées et avariées à bord de la goëlette Only Daughter cap. Wekion, dans son passage de Matanzas à la Nouvelle Orléans. — 20 jan

PAR VINCENT ET DE FEGERT.
IL sera vendu, Vendredi prochain 21 du courant, à 10 heures à leur magasin d'encan, sans réserve:
250 caisses tabac manufacturé de la Virginie, différentes marques.
200 caisses blanc de baleine.
250 do savon.
Aussi:
50 caisses toile blanche.
50 balles de écrue. — 20 jan

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Cigares! Cigares! Marchandises sèches!
VENDREDI prochain, 21 du courant, à son magasin d'encan, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à 10 heures, il sera vendu sans réserve pour clore plusieurs factures:
Un bel assortiment d'excellens cigares espagnols Regalia &c.—Aussi un beau lot de dentelles de fil, une caisse de beaux bas noirs, une do d'indiennes de deuil, habillements &c. — 20 jan—6

SANS RESERVE.
Vente de Porcelaine, Verrerie, &c.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan vendredi matin, 21 du courant, à 11 heures, sur la Levée, vis à vis le marché aux légumes, 1re municipalité:
111 caisses verreries taillées et unies, importées directement des manufactures, en débarquement du navire B. Merick.
Conditions—Les sommes au dessous de $100 comptant, de $100 à $400 60 jours, de $400 et au-dessus, 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.
Les marchandises seront aux risques et périls de l'acheteur immédiatement après la vente.
On peut obtenir des catalogues au marché d'encan, rue du Camp. — 19 jan

PLACEMENT AVANTAGEUX.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan samedi 22 du courant à midi, à l'Arcade de Bank, les propriétés de valeur suivantes louées $60 par mois à de bons locataires, vendu sans réserve, savoir: un lot de terre dans l'ilet borné par les rues St-John, Perdido, Gravier et Circus, ayant 26 pieds 4 pouces 1/2 de face à la rue St. John, sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, se composant de deux bonnes maisons presque neuves, ayant chacune 4 bonnes chambres carrées avec grenier et autres commodités avec cuisine à deux étages et citernes dans le fond; les bâtisses sont assurées pour jusqu'au 9 novembre 1842, pour la somme de $5,000.
Conditions—1/3 comptant. L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $20 en 1842 pour $500, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets approuvés et endossés avec hypothèque jusqu'à parfait paiement; les billets qui ne seront pas payés à échéance, porteront intérêts à 10 p. c. par an. Le vendeur se réservant le privilège de rembourser les dits billets qui ne seraient pas payés, avec le même intérêt.
Le plan des propriétés peut être vu au marché d'encan, jusqu'à vendredi, à midi, et après cette heure au bureau des encanteurs, à l'Arcade de Bank.
Les actes de vente pardevant, Carlisle Pollock, notaire public aux frais de l'acquéreur. — 18 j

PAR A. FERNANDEZ.
IL sera vendu vendredi prochain, 21 du courant, à 4 heures de l'après-midi, à côté du Ferry de la 1re. Municipalité
Une pirogue de cabotage avec ses agrès, apparaux, &c.
Conditions, comptant. — 19 j

PAR J. A. BEARD & Co.
PIANOS! PIANOS!
IL sera vendu à l'encan Vendredi soir, 21 du courant, à 7 heures, à la rue du Camp au marché d'encan, sans réserve, une facture de pianos de choix, savoir:
No. 1—Un superbe grand piano à corde triple 6 octaves 1/2 en acajou veiné.
No. 2—Un piano carré do d'Erard de Paris, en acajou incrusté de bois de citron, caisse en fer et plaqué en cuivre.
No. 3—Un do do do do
No. 4—Un do de Courtart, incrusté de bois de citron,
No. 5—Un piano carré à triple corde, 6 1/2 octaves, de Pleyel.
No. 6—Un Piccolo double corde, 6 1/2 octaves de Troost sen & Co
No. 7—Un do do do do
No. 8—Un piano d'occasion à triple corde 6 octaves, par Erard.
No. 9 do do do do do
No. 10—Un piano carré en bel acajou de Wolf de Philadelphie
Conditions avantageuses au moment de la vente.
Ces instruments pourront être visités la veille de la vente à la bourse. — 17 jan—6

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Vente par autorité de justice.
IL sera vendu samedi 22 du courant, à 4 heures P. M.—Le café situé au coin des rues Champs Elysées et Victoire, troisième municipalité, avec un billard et ses ustensiles complets, &c.
Aussi—Le bail dudit café ayant deux ans à courir.
17 janv

PAR R. B. SYKES.
VENTE DE PEINTURES.
IL sera vendu Mercredi, 19 du courant, à midi, à l'Arcade de Bank, rue des Magasins,
Toutes ces belles peintures de valeur actuellement exposées à l'Arcade, consistant en marines, chasses, paysages, &c. En tout 60 tableaux. — 17 jan—3

MEUBLES DE NEW YORK.
PAR J A BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, jeudi 20 du courant, à 10 heures et demie, au magasin rue du Camp, No. 48, une facture de meubles en débarquement du navire Vicksburg et de la manufacture de New York, Broadway, No. 440, se composant de superbes bois de lits, sofas, guéridons à dessus de marbre, tables à manger, tables de travail, lavabos, bureaux, sideboards, toilettes, chaises, armoires, garnitures, etc. etc.
Conditions à la vente qui sera positive.
☞ On pourra examiner ces meubles le mardi qui précèdera la vente. — 17 jan

PAR M. BARNETT, Sr Encanteur.
IL sera vendu samedi, 22 du courant, à la Bourse de la Cité, rue St Louis
Deux belles négresses âgées de 20 à 22 ans, avec leurs trois enfans, elles sont créoles de cet état, et sont très habituées à travailler sur une habitation et une laiterie. Elles ne seront vendues pour aucune faute et sont garanties sous tous les rapports.
Le propriétaire ayant besoin d'argent elles seront offertes en vente à l'amiable jusqu'au 22 du courant. Pour plus d'informations, s'adresser au no. 35, rue Conti.
18 janv

PAR R B SYKES.
Vente des Gardiens du Port.
IL sera vendu jeudi, 20 du courant, à quatre heures de l'après midi, sur la levée, en face de l'endroit où se trouve la viande vis à vis le débarcadère du ferry, par ordre et dans l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra.
Une quantité de clous, de cuivre etc. sauvée du naufrage de la barque Saltus.
Conditions, comptant. — 18 jan

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 8 janvier 1842 il sera vendu à 10 heures du matin, au no. 61, rue de Chartres, les jeudi et vendredi, le 20 et 21 janvier courant, les marchandises abandonnées à ses créanciers par Louis Mah, consistant en pendules, vases, draps, habillements, bijouterie, argenterie, plaqués, articles de goût, &c.
Et le vendredi 21 du courant, à midi précis, le bail dudit magasin, rue de Chartres no. 61, expirant le 31 septembre 1842.
Conditions: Pour toute somme audessous de $300 jusqu'à $1000, 60 jours, audessus de $600 jusqu'à $1000, 6 mois, et audessus de $1000 à 12 mois de crédit, le tout en billets tirés et endossés à la satisfaction de Louis Mah, syndic.
7 jan—7,18,17,20

AVIS D'ENCAN.
E. TASTET encanteur ayant pris à loyer le grand magasin sis rue Bienville, No. 14, y fera à dater de ce jour, ses ventes de meubles et de groceries, tous les lundis et les samedis.
N. B.—Les marchandises de toutes descriptions seront reçues en magasinage à des prix très modérés.
16 jan—4

BUREAU DU CONTROLEUR—SECONDE MUNICIPALITE.
Nouvelle-Orléans, le 13 janvier 1842.
DES propositions cachetées seront reçues jusqu'au "PROPOSITIONS POUR UN FERRY," seront adressées au bureau du soussigné jusqu'à lundi 24 du courant, pour le privilège d'établir et de maintenir un Ferry pendant sept ans à l'extrémité de la rue du Canal, conformément aux dispositions de l'ordonnance suivante, passée par le conseil de cette municipalité dans sa séance du 28 décembre 1841.

Ordonnance autorisant l'établissement d'un Ferry en face du premier district de la Seconde Municipalité.

1o Il est décrété qu'en vertu du pouvoir dont est investi ce conseil par la 3me section de l'acte du 8 mars 1836, il sera permis d'établir un ferry à l'extrémité de la rue du Canal et sur la portion de terre qui n'excèdera pas cinquante pieds de la levée, et y sera alloué pour le service du débarcadère.
2o. Il est de plus décrété, que le privilège d'établir et de maintenir le dit ferry par le service d'un ou plusieurs bateaux à vapeur pendant l'espace de sept ans, sera accordé par le conseil aux conditions ci-près mentionnées, à la personne ou aux personnes qui offriront au conseil, leurs avantages pour la ville de faire payer à la municipalité; que le privilège sera accordé dans le droit de transférer à tout individu, individus ou corporations qui leur conviendront, pourvu que la sécurité fournie à la municipalité par le nouveau concessionnaire [illegible] une sécurité additionnelle [illegible].
3o. Il est de plus ordonné que la somme allouée dans la municipalité pour l'obtention de ce privilège sera payable par trimestre et que le montant de la sécurité demandée, sera égal aux payements de trois années.
4o. Il est de plus ordonné que les conditions de l'ordonnance pour l'obtention de ce privilège sont comme suit:
1. Le paiement exact envers la municipalité.
2. Que un ou plusieurs bateaux à vapeur seront prêts en tout temps depuis le lever du soleil jusqu'à 9 heures P. M. et qu'ils traverseront la rivière au moins deux fois par heure depuis le lieu désigné comme débarcadère jusque vis-à-vis de la Pointe.
3. Que chaque bateau à vapeur sera assez grand pour contenir au moins quatre voitures et un nombre proportionné de chevaux, et qu'il aura une chambre suffisamment spacieuse pour contenir vingt passagers.
4. Qu'il ne sera demandé ni reçu un prix de transport plus élevé que celui fixé par l'acte de la législature approuvé le 1er avril 1839, établissant le commerce du ferry à vapeur.
5. Que le possesseur ou les possesseurs dudit privilège, entretiendront constamment en bon ordre et à leur frais, le débarcadère, le wharf, &c. &c. bien entendu qu'ils ne pourront exiger aucune contribution ou droit de débarcadère ou de wharf.
6. Qu'un bateau à vapeur construit conformément à cette ordonnance sera employé comme ferry dans six mois à dater de la passation de la présente ordonnance et que le terme du privilège ne commencera à courir que du jour où le bateau à vapeur aura commencé son service.
5o. Il est de plus ordonné que le conseil pourra en tout temps passer telles ordonnances qu'il jugera convenables pour contraindre l'exécution des conditions [illegible] dit ferry par une ou plusieurs conditions [illegible] de ce privilège et [illegible] de la compagnie du ferry à la tête du marché Ste. Marie.
18jan—11 — JOHN CALHOUN, Contrôleur.

SEGARDON, horloger, graveur et mécanicien, ci-devant à Bréguet, fait et répare avec la même perfection qu'à Genève et à Paris, les plus compliquées pendules, chronomètres, pièces marines, etc. Il tient les pièces et garantit son ouvrage à des prix très modérés. Rue Royale, No. 184.
7 jan — 1m

ON demande une négresse à louer, — 74, rue de Chartres.

NOURRICE une enfant à louer—Une négresse très saine et sans enfant, venant d'accoucher, elle ayant perdu son enfant, peut être louée à une nourrice. S'adresser à
M. MARCHAND,
10 jan—6 — Aux bains de la Bourse St. Louis.

A LOUER—Plusieurs bureaux à la Bourse des Marchands. S'adresser à — W. T. RANDAL,
Secrétaire.